



Titre 1^{er} du Livre 1^{er} du Code Rural
(article : 52-1)

PLAN DE BOISEMENT

Zone réglementée
Zone non réglementée
Limite de réglementation des boisements

Plan adopté par la Commission Communale dans sa séance du 23/9/79

Le Secrétaire : M. PAGE
Le Président : M. GABIN

MONTPERREUX
(DOUBS)

TABLEAU D'ASSEMBLAGE
à l'Echelle de : 1/5000^e

84 06 67